

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction régionale  
de l'environnement,  
de l'aménagement  
et du logement

Service ECLAT

Pôle aménagement du  
territoire

Tél. : 03 20 40 43 27  
Fax : 03 20 40 54 58

ae-eclat.dreal-hdf@developpement-durable.gouv.fr

Lille, le 22 FEV. 2018

Le directeur régional

à

Territoire 62  
M.Opigez  
2 rue Joseph Marie-Jacquard  
62800 LIEVIN

Objet : Projet d'aménagement d'une zone de développement économique située sur la commune de LIEVIN (62)

Information de décision tacite

Réf. : 2017 - 0265

Vous m'avez transmis le formulaire d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact pour le projet d'aménagement d'une zone de développement économique située sur la commune de LIEVIN (62).

Après examen, votre formulaire a été déclaré complet le 3 novembre 2017.

Aucune décision explicite n'ayant été émise dans le délai de 35 jours, l'absence de décision vaut obligation de produire une évaluation environnementale en application de l'article R.122-3 du code de l'environnement.

Mes services sont à votre disposition pour évoquer en tant que de besoin la prise en compte de l'environnement dans ce projet.

Pour le Préfet et par délégation,  
Pour le Directeur régional de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement,  
Le Directeur adjoint



Yann GOURIO

Copie : ARS, DREAL (UD de Béthune), SGAR